



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

DCM-20220411-06

*Séance du 11 avril 2022*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 14
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni le 11 avril 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire et avec Mme Anne-Marie MIVELLE pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Aurore BRULPORT à Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT à Olivier BOILLOT

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Camille BARBAZ, Martial VERNEREY

---

### **Objet : Remplacement et maintenance des défibrillateurs**

Après avoir pris des compléments d'informations auprès de l'entreprise Schiller, M. le Maire propose de remplacer les 2 défibrillateurs installés dans la commune (devant l'agence postale et dans le hall l'ancienne mairie de Communailles). Ces défibrillateurs ont été installés il y a plus de 10 ans, ce qui rend leur efficacité réduite.

Pour obtenir un meilleur tarif (moins de 1 000 € par unité), il est proposé de faire l'acquisition de 3 défibrillateurs neufs, dont 1 serait pris en charge par le SIVOM du Plateau de Nozeroy au titre de son obligation réglementaire d'équiper la salle des sports. Pour permettre une meilleure couverture du territoire communal, tout en étant accessibles en permanence à la population, les 3 défibrillateurs seraient installés aux points suivants :

- Salle des sports de Mignovillard (extérieur, devant la salle de réception)
- Hall de l'ancienne mairie de Communailles
- Hall de l'ancienne école de Froidefontaine (sous réserve d'accord de la coopérative fromagère, propriétaire des locaux)

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de 3 défibrillateurs avec contrats de maintenance associés, dont 1 refacturé au SIVOM. Il donne délégation à M. le Maire pour réaliser cet achat auprès de l'entreprise Schiller, après obtention d'une nouvelle offre commerciale.

Envoyé en préfecture le 09/05/2022

Reçu en préfecture le 09/05/2022

Affiché le 09/05/2022

ID : 039-200057115-20220411-DCM\_20220411\_06-DE



Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

